

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 12 Mai 2017**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**RAPPORTEUR(S) : M. DIDIER REAULT**

---

**OBJET**

- Demandes de garantie d'emprunt formulées par la SA d'HLM Phocéenne  
d'Habitations  
Opérations MAJIS :
- a) acquisition en VEFA de l'usufruit de 13 logements collectifs locatifs sociaux-  
Chemin de Roumagoua 13600 La Ciotat
  - b) acquisition en VEFA de 19 logements collectifs locatifs sociaux-Chemin de  
Roumagoua 13600 La Ciotat
- 

**Direction des Finances  
Service du Budget & Gestion Financière  
112.77**

## **PRESENTATION**

La SA d'HLM PHOCEENNE D'HABITATIONS sollicite le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône pour deux demandes de garantie d'emprunt d'un montant total de 913 383,45 €

Celles-ci représentent 45% d'un montant total d'emprunts de 2 029 741,00 € dont les caractéristiques sont présentées en annexe au présent rapport.

Ces demandes concernent le secteur du logement social (acquisition en VEFA).

Par ailleurs, l'encours garanti au 01/01/2017 de la SA d'HLM PHOCEENNE D'HABITATIONS auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône s'élève à 52 218 630,79 €

Cet encours représente 4,3% de l'encours garanti des organismes HLM et 3,9% de l'encours total garanti.

Chacune des garanties d'emprunt votées par la Commission Permanente du Conseil départemental est assortie de la délibération correspondante, ainsi que d'une convention de garantie d'emprunt à faire signer entre l'organisme et le Département.

Signé  
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL